



Réf. Farde e-Assemblées : 2394697

N° OJ : 83

Projet d'Arrêté - Conseil du 26/04/2021

Objet : 21 PLAN TOPO.- Cession gratuite d'une parcelle de terrain sise place du Jardin aux Fleurs, rue Notre-Dame du Sommeil, à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme n° J10/2010.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme;

Considérant qu'en date du 21/12/2010, le Collège des Bourgmestre et Echevins a délivré un permis d'urbanisme référencé J10/2010 pour le bien sis place du Jardin aux Fleurs 3-4, rue Notre-Dame du Sommeil, 11-19, cadastrée 11ème division, section M, parcelle n° 1385c;

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de l'emprise de terrain sise en avant de l'alignement;

Considérant que le demandeur du permis et propriétaire du terrain a transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession gratuite enregistré en date du 07/12/2010;

Considérant que la partie à céder est déjà aménagée en tant que voirie publique;

Considérant que l'acquisition de cette emprise de terrain d'une superficie totale de +/-34,33 m² permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique;

Considérant que le plan de délimitation n° 7467 a été dessiné, en date du 07/12/2020, par Lievens Pauwel, géomètre à la Cellule Topographie de la Section Plan du département d'Urbanisme de la Ville de Bruxelles;

Considérant l'identification préalable de la parcelle (PRECAD) auprès du service Public Fédéral des Finances, plan n° 21811-10121;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La cession gratuite à la Ville de Bruxelles d'une parcelle de terrain de 34,33m² sise Place du Jardin aux Fleurs, rue Notre-Dame du Sommeil, cadastrée 11ème division, section M, parcelle n° 1385c est acceptée.

Annexes :

[Plan de délimitation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

